

Les violences et incivilités dans le football amateur – saison 2016-2017

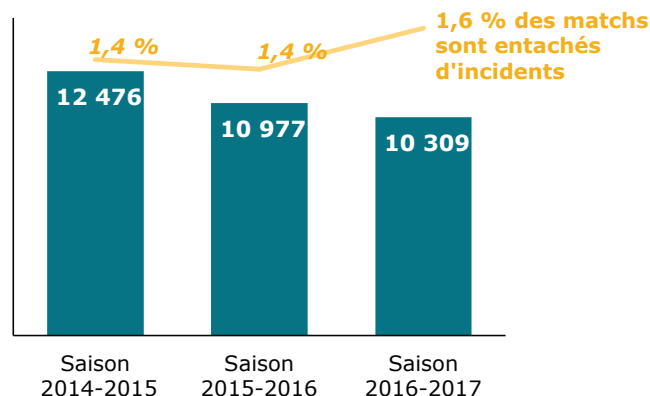
Au cours de la saison sportive 2016-2017, 10 309 matchs entachés d'au moins un incident ont été recensés dans l'outil de la Fédération française de football (FFF) nommé « Observatoire des comportements ». **Ce chiffre n'est toutefois pas exhaustif puisqu'il dépend de la bonne participation des ligues et des districts dans l'effort de recensement des incidents commis.** Cette participation est d'ailleurs de plus en plus faible, dégradant la qualité des données collectées, au regret de l'ONDRP.

Rapporté au nombre de matchs joués par les centres actifs dans le recensement des incidents commis, on estime que 1,6% des matchs ont généré des violences ou des incivilités contre 1,4% lors de la saison précédente. Bien qu'une aggravation des peines soit prévue pour certaines infractions commises à leur encontre, les arbitres sont victimes de 41% des incidents recensés. Ils subissent majoritairement des agressions verbales, et en particulier des insultes ou des propos grossiers. Enfin, on note que 0,7% des incidents principaux sont à caractère raciste ou discriminatoire, proportion relativement stable par rapport aux saisons précédentes.

Les incivilités et les violences dans le sport sont des thèmes récurrents du débat public. Le hooliganisme, les débordements entre supporters ou encore les trahisons entre les joueurs sont souvent relayés par les médias, entachant l'image du sport (CNAPS, 2007). À travers ces polémiques, la question qui se dessine est de savoir si le sport est facteur de violences ou s'il est le reflet de notre société. Parfois considérée comme un espace de relâchement dans lequel les adeptes peuvent se libérer de la pression et des préoccupations quotidiennes, la pratique sportive contraint toutefois ses usagers par des conventions qui leur sont imposées (Elias et Dunning, 1994). L'apprentissage des règles, le respect de l'autre ou l'acceptation de la sanction sont autant de valeurs que cherchent à promouvoir les fédérations sportives, et cela même à l'extérieur de l'enceinte sportive.

L'omniprésence du football dans les débats sur la violence dans le sport a poussé la FFF à développer une politique spécifique de lutte contre ce phénomène. Depuis 2005, des actions de prévention sont menées dans le but de lutter contre les violences et de promouvoir les valeurs positives du football dans la société. La création d'un outil informatique, appelé l'Observatoire des comportements, a permis de disposer de données concernant les actes de violences et d'incivilités commis dans le cadre d'une rencontre footballistique. Grâce à cet outil, nous pouvons obtenir des informations sur les matchs entachés d'au moins un incident en France (date, catégorie des licenciés, etc.), sur l'incident le plus grave qui peut être une agression physique, verbale, ou autres, et sur les protagonistes victimes ou agresseurs (joueurs du club visiteur, spectateurs, etc.)¹.

1 Nombre de matchs à incidents recensés et proportion pour 100 matchs joués



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2016-2017 – traitement ONDRP

(1) Pour plus d'informations sur la façon dont sont recensés et analysés les matchs à incidents, se référer au Point Méthodologique à la fin de l'étude

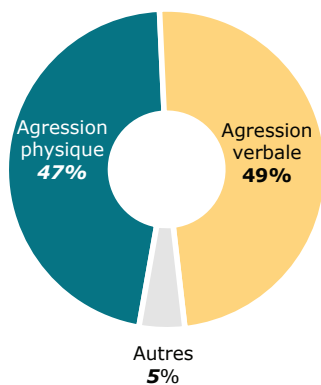
Chaque année depuis 2006, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie une étude à partir de ces données. Les résultats de l'année dernière avaient révélé que le nombre de matchs à incidents reportés dans l'« Observatoire des comportements » avait baissé entre les saisons 2014-2015 et 2015-2016². Cette année encore, ce nombre est en diminution, passant de 10 977 lors de la saison 2015-2016 à 10 309 pour la saison 2016-2017 (soit une baisse de 6%). Au final, entre la saison 2014-2015 et la saison 2016-2017, le nombre de rencontres enregistrées comme ayant généré des violences ou des incivilités a baissé de 17 % puisqu'il est passé de 12 476 matchs recensés durant la saison 2014-2015 à 10 309 matchs lors de la saison dernière. Toutefois, cette évolution est à interpréter avec précaution puisque cette baisse traduit une plus faible participation des ligues et des districts dans l'effort de recensement des incidents. En effet, lorsqu'on rapporte le nombre de matchs à incidents au nombre de matchs organisés par les centres actifs dans le recensement des incidents commis³, on observe que 1,6 % des matchs de la saison 2016-2017 ont été entachés d'au moins un incident contre 1,4 % lors de la saison 2015-2016. Autrement dit, lorsqu'on se restreint aux centres de gestion ayant participé activement au recensement des actes violents, la proportion de matchs ayant généré des incidents a augmenté de 0,2 point. [1]

La nature des incidents

Pour chaque match ayant généré des incidents et recensé dans l'outil informatique, seule la nature du fait le plus grave est détaillée³. Ces incidents peuvent être des agressions physiques (dans 47 % des cas), des agressions verbales (49 % des faits), des incivilités ou des atteintes aux biens.

La plupart du temps, les agressions physiques sont des coups ou des brutalités (dans 79 % des cas, soit 37 % de l'ensemble des faits rapportés). Ces actes violents peuvent aussi être des bousculades (5 % des incidents), des tentatives de coups (3 % des cas), ou encore des bagarres et des échauffourées (2 % des faits). À noter que 9 agressions par arme ont été recensées sur la saison 2016-2017 (représentant 0,1 % des incidents).

2 Nature de l'incident principal



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2016-2017 - traitement ONDRP

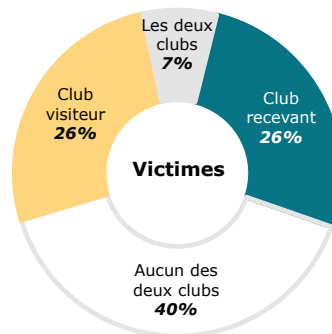
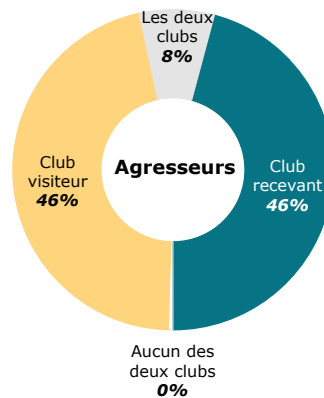
Les agressions verbales, qui représentent 49 % des faits principaux recensés, sont majoritairement des propos grossiers ou injurieux. Dans 79 % des cas d'agressions verbales, les propos tenus sont de ce type, ce qui représente 39 % de l'ensemble des incidents. Les menaces ou les intimidations représentent 21 % des faits d'agression verbale (10 % de l'ensemble des incidents principaux).

Les atteintes aux biens ou les incivilités telles que des jets de projectiles, des crachats, des gestes ou comportements obscènes, font l'objet de 5 % des incidents recensés. [2]

Autant d'agresseurs du côté visiteur que recevant

Lorsque les centres de gestion (districts, ligues ou fédération) enregistrent dans l'outil informatique un match ayant généré des incidents, des informations sur le fait le plus grave leur sont demandées. En particulier, ils peuvent décrire les personnes à l'origine des violences et leurs potentielles victimes. À partir de ces données, on observe que les agresseurs peuvent aussi bien être des personnes membres ou supporters de l'équipe visiteur que de l'équipe recevant : la proportion des violences ou d'incivilités commises par une personne du club visiteur est de 46 %, tout comme la proportion d'incidents commis par le club recevant. À noter que 8 % des cas de violences ou d'incivilités sont le fait des deux équipes en compétition, notamment dans le cadre de bagarres générales ou d'échauffourées. [3]

3 Origine des agresseurs et des victimes



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2016-2017 - traitement ONDRP

[2] Vanier, C. (ONDRP), « Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur - Saison 2015-2016 », La Note de l'ONDRP n°9, 2017.

[3] Il s'agit en priorité des agressions physiques puis des violences envers un arbitre. Pour faciliter la lecture, les faits commentés se rapportent à l'acte le plus grave.

Ce résultat est équivalent du côté des victimes puisque dans 26 % des cas, la ou les victimes sont issues du club visiteur, et dans la même proportion, sont originaires du club recevant. En revanche, on observe que la part des personnes originaires d'aucun des deux clubs est bien plus élevée parmi les victimes que parmi les agresseurs (40 % des victimes ne sont issues d'aucun club contre près de 0 % parmi les agresseurs). Il s'agit le plus souvent des arbitres.

Les arbitres victimes

Depuis la loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006, l'article L. 223-2 du code du sport prévoit que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public⁴. À ce titre, une aggravation des peines est prévue pour certaines infractions dont ils sont victimes dans le cadre de l'exercice de leur mission, comme les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail, les menaces ou les intimidations dans le but qu'ils s'abstiennent d'accomplir leur fonction, etc. Pour autant, 41 % des violences ou des incivilités sont commises à leur encontre. Les arbitres sont le plus souvent victimes d'agressions verbales : deux tiers des agressions subies sont des propos grossiers ou injurieux et dans 19 % des cas, il s'agit de menaces ou d'intimidation. Au final, ces agressions verbales représentent 86 % des actes subis par les arbitres.

Bien que les principaux agresseurs des arbitres soient les joueurs (82 % des agressions envers un arbitre sont le fait de joueurs), on observe que la part des dirigeants agresseurs est plus élevée dans le cas d'agressions envers un arbitre. En moyenne, 5 % des incidents sont commis par un dirigeant, or, lorsque l'arbitre est la victime des agressions, cette proportion s'élève à 10 %.

Les plus jeunes et la violence

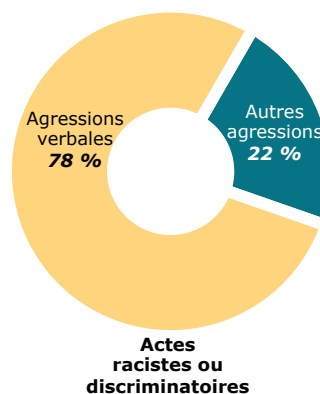
Les sportifs les plus jeunes semblent moins concernés par les violences ou les incivilités. L'étude réalisée l'année dernière avait montré que moins de 0,3 % des rencontres entre joueurs âgés de moins de 15 ans, c'est-à-dire de licenciés en football

d'animation, U12, U13, U14 et U15, ont généré des violences ou des incivilités⁵. Toutefois, on estime quand même que durant la saison 2016-2017, 601 rencontres entre ces catégories de joueurs ont généré des incidents, ce qui représente près de 6 % de l'ensemble des matchs ayant fait l'objet d'incidents recensés dans l'Observatoire des comportements de la FFF. Ces actes violents sont le plus souvent des agressions verbales, et en particulier des propos grossiers ou injurieux. On observe que 56 % des actes recensés lors de matchs entre joueurs de moins de 15 ans sont des agressions verbales contre 49 % en moyenne (+ 7 points). Plus précisément, les propos injurieux ou grossiers font l'objet de 48 % des incidents recensés lors d'un match entre moins de 15 ans contre 39 % en moyenne (+ 9 points). [4]

Les actes racistes ou discriminatoires

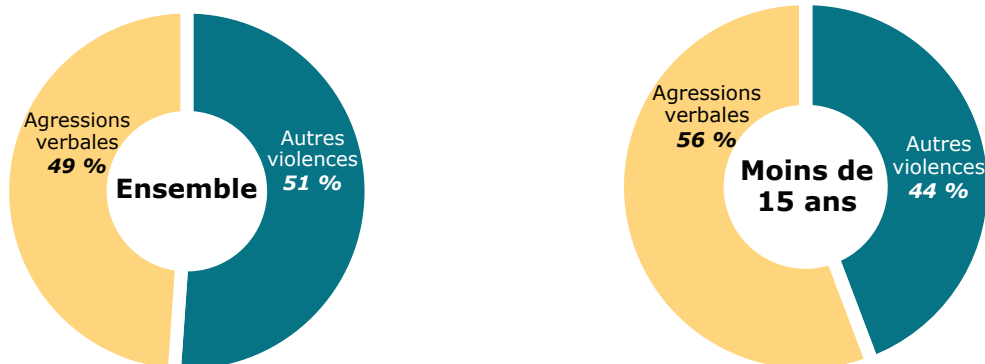
Sur l'ensemble de la saison 2016-2017, 74 matchs ont été recensés comme ayant généré des actes à caractère raciste ou discriminatoire, soit 0,7 % des matchs à incidents. Dans plus des trois quarts des cas, il s'agit d'agressions verbales (78 % contre 49 % en moyenne). [5] En effet, 67 % des faits à caractère raciste ou discriminatoire sont des propos grossiers ou injurieux et 11 %

5 Part des agressions verbales en cas d'incidents à caractère raciste ou discriminatoire



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2016-2017 - traitement ONDRP

4 Répartition des agressions verbales parmi l'ensemble des incidents recensés



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2016-2017 - traitement ONDRP

[4] Au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du Code pénal.

[5] L'actualisation de cette information n'est pas réalisable pour la saison 2016-2017 en raison notamment du changement de la cartographie des centres de gestion, générant ainsi des problèmes méthodologiques

sont des menaces ou des intimidations. À noter que 18 % de ces faits sont des agressions physiques : plus précisément, 7 % de ces actes violents sont des bagarres ou des échauffourées et 11 % sont des coups, des tentatives de coups ou des brutalités.

Bien que les auteurs principaux de ces violences ou de ces incivilités à caractère raciste ou discriminatoire soient les joueurs (dans 74 % des cas), la part des spectateurs agresseurs est non négligeable. En effet, 23 % de ces actes sont commis par au moins un spectateur alors qu'en moyenne, les spectateurs sont auteurs des incidents dans 3 % des cas.

Par ailleurs, les arbitres sont les principales victimes de ces agressions à caractère raciste ou discriminatoire. Dans plus de

la moitié des cas, ces agressions ont été commises à l'encontre d'un arbitre (53 % contre 41 % pour l'ensemble des atteintes). À l'inverse, les joueurs sont relativement moins souvent les victimes de ces actes puisque dans 38 % des cas un joueur en est victime contre 55 % en moyenne sur l'ensemble des violences ou des incivilités recensées dans le football amateur.

Afin de lutter contre ce type d'agression, la FFF mène des actions de prévention, notamment grâce à « Espace - Réparation », une mini-série expliquant les sanctions applicables aux auteurs de propos racistes, de dégradations, ou de coups envers un officiel. De cette initiative, est adaptée une pièce de théâtre « Graine de footballeurs » favorisant l'expression orale tout en informant sur les sanctions risquées.

Point Méthodologique

Les données nécessaires à la réalisation de cette étude proviennent de l'« Observatoire des comportements », outil informatique de la FFF. Mis en place en 2006, cet Observatoire permet à chaque centre de ressources (district, ligue ou fédération) de reporter les incidents survenus dans le cadre d'un match de football ou de futsal amateur. Pour chaque match à incidents enregistré dans l'outil, des informations sur la rencontre (date, lieu, catégorie de joueurs, clubs concernés, etc.) ainsi que sur l'incident le plus grave sont détaillées. Pour définir quel incident est le plus grave, une échelle de gravité a été instaurée. Elle priorise les agressions physiques puis les violences envers un arbitre. Les informations sur l'évènement le plus grave concernent sa nature (coups, menaces, jet de projectiles, détérioration, etc.), les personnes impliquées, son caractère discriminatoire ou non, s'il a nécessité l'intervention des secours ou de la police, etc. Toutes ces informations vont permettre de mettre en place des dispositifs de prévention supplémentaires et plus adaptés lors de la suivante entre les deux clubs concernés par le match à incidents.

Certains districts ou ligues ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la proportion de matchs à incidents. En effet, certains centres de ressources ne disposent pas de l'Observatoire et d'autres recensent moins de dix rencontres ayant généré des incidents, ce qui semble très peu. Le peu de faits reportés par ces ligues et ces districts font douter la FFF de leur bonne participation à l'effort de recensement. Il a donc été convenu avec la FFF que seuls les centres ayant reporté plus de 10 incidents durant une saison sont comptabilisés dans le calcul du taux de matchs à incidents afin de ne pas sous-estimer cet indicateur.

Les violences et incivilités recensées sans agresseurs ni victimes (hors atteintes aux biens et jets de projectiles) ne sont pas prises en compte dans l'analyse des caractéristiques des faits puisque les informations fournies sont manifestement erronées.

Bibliographie indicative

Conseil national des activités physiques et sportives. (2007). *La violence et le sport, le sport contre la violence*. Paris: Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*. Paris: Fayard.

Poinsot, M. (2010). *Le football, miroir de la société. Hommes et migrations*, 1285, 1.

Vanier, C. (ONDRP). (2017). *Les violences et les incivilités recensées dans le football amateur - Saison 2015/2016. La Note de l'ONDRP, n°9.*